

Santé, Social, Services aux personnes CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE)



Publics

- Tout public

Conditions d'accès

- Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 3
- Tests écrits de positionnement et entretien

Durée

- 9 mois (389 heures en centre)
- 16 semaines en entreprises (560 heures)

Modalités de formation

- Formation individualisée et adaptée aux acquis
- Alternance centre de formation/entreprise

Validation

- CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, diplôme de l'Éducation nationale de niveau 3
- Attestation de formation

Modalités de financement

- Compte Personnel de Formation / CPF transition
- Pro-A
- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- Financement individuel

Tarif de référence*

- Nous consulter

Lieux de formation

- Lycée Suzanne Valadon

Limoges

Contact

- 05 55 12 31 31

Objectifs

A l'issue de la formation, le titulaire du CAP AEPE est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Ses missions sont des activités :

- d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Contenu

Bloc 1 - Accompagner le développement du jeune enfant :

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. Préparation au Prap Petite Enfance (Prévention, Risques liés à l'Activité Physique).
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne.

Bloc 2 - Exercer son activité en accueil collectif :

- Inscrire son action dans le réseau des relations Enfants-Parents-Professionnels.
- Exercer son activité en école maternelle.
- Exercer son activité en Etablissement d'Accueil pour Jeunes Enfants (EAJE) et en Accueil Collectif pour Mineurs (MAM).

Bloc 3 - Exercer son activité en accueil individuel :

- Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en Maisons d'Assistants Maternels. (MAM)

La formation en milieu professionnel contribue à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel. Un accompagnement est réalisé par l'équipe pédagogique.

*Retrouvez nos conditions générales de ventes sur le site Internet

GRETA du Limousin Siège

Greta du Limousin

6 rue Paul Derignac 87031 Limoges - 05 55 12 31 31

<https://greta-du-limousin.fr>

